



Document d'Entrée en Relation

Ce document est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Il résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'Entreprise :

OBJECTIF FINANCES est une SARL dirigée par Messieurs OMONT et THORREZ au capital de 20.000€ Son siège est situé au 48 Avenue du Maréchal JOFFRE à CHANTILLY (60500).

Les clients sont reçus dans nos bureaux situés au 50 de cette même avenue.

La société est immatriculée au RCS de COMPIEGNE N° 503 361 875

Son code NAF est le 6619 B

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur THORREZ Frédéric en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD avec pour finalité, le bon déroulement de nos missions de conseiller en gestion de patrimoine et de Conseiller en Investissement Financier.

Elles sont conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et archivées pendant un délai de 5 ans.

Les destinataires de ces données sont vos conseillers, Frédéric THORREZ et Vincent OMONT, nos partenaires financiers et immobiliers, ainsi que nos autorités de tutelle ou associations représentatives (AMF-ANACOFI.)

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant par mail : Objectif-finances@orange.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.



Parcours clients

OBJECTIF FINANCES est une société de Conseil en Patrimoine.

Nous avons une approche patrimoniale globale auprès de vous et souhaitons vous accompagner sur le long terme.

A partir d'un questionnaire client (KYC) que vous remplissez, nous établissons votre profil de risque et nous analysons avec vous les objectifs patrimoniaux que vous vous fixez (baisse de votre fiscalité-développement de votre patrimoine-préparation de votre retraite...).

Cette étude fera l'objet d'une lettre de mission qui contractualisera ces objectifs et précisera les modalités de notre intervention.

Elle vous sera remise en deux exemplaires signés par les deux parties (chacun en conservant un).

Un rapport d'adéquation viendra parachever cette procédure en reprenant chaque objectif visé et les solutions de placement préconisées.

Un suivi au minimum annuel des préconisations et produits proposés sera mis en place, afin d'analyser s'ils correspondent toujours à votre profil de risque.

Vos conseillers se sont engagés à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.



Partenaires

Nous n'avons aucun lien capitalistique ou contrat d'exclusivité avec un producteur ou gestionnaire des produits que nous distribuons, qu'il soit immobilier, assurances, ou autres.

Nous ne sommes pas membre d'un groupement ou associations de Conseiller en Patrimoine.

Cette démarche nous amène à travailler avec un nombre important de fournisseurs dont aucun n'est en position de nous influencer dans nos conseils auprès de nos clients.

Souhaitant pouvoir offrir à nos clients la meilleure solution ou produit correspondant à ses objectifs patrimoniaux, nous avons noué des partenariats avec plusieurs assureurs et promoteurs ou plateformes immobilières.

Cette sélection s'est opérée au regard :

- des besoins de notre clientèle.
- De la notoriété, la performance, la stabilité des résultats du partenaire envisagé.
- La qualité de l'information transmise (financière-reporting activité...)

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et/ou ISR dans leurs politiques.

Ces éléments sont complétés par les réunions d'informations organisées par ces fournisseurs et partenaires et par des contacts directs avec leurs dirigeants ou interlocuteurs commerciaux.

Ces partenariats sont notamment :

- dans le secteur des Assurances avec :

VIE PLUS-GENERALI-NORTIA-ALLIANZ..

Et dans le secteur Immobilier avec :

CERENICIMO-PERL-FIDEXI-NOVAXIA-REFERENCE PIERRE-COLOCATERE, IROKO, EPSILON (SCPI)...

Cette liste n'est pas exhaustive et évolue selon nos recherches produits ou solutions pour nos clients.

Les noms des autres compagnies avec lesquelles nous avons des accords de commercialisation, seront communiqués sur simple demande au client.



Mode de facturation et rémunération du professionnel

Dans le cas d'un conseil CIF dit non indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et / ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, le conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par des entités avec lesquelles le conseiller a une relation commerciale, contractuelle. (conventions de distribution)

Au niveau Immobilier, nous sommes rémunérés sur la base de commissions en ce qui concerne nos partenaires immobiliers dans le cadre d'accords de distribution ou de commercialisation non exclusifs.

Ces commissions peuvent varier entre 3 et 8% HT du montant de l'investissement du client.

Au niveau des Assurances, nous sommes rémunérés sur la base de commissions dans le cadre de conventions de distribution ou commercialisation non exclusifs également.

Cette rémunération, pour tout acte d'intermédiation, s'effectue sur la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société de gestion qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une partie des frais de gestion annuels, qui est au maximum de 50% de la totalité de ceux-ci.

Le détail de la rémunération de vos conseillers par commissions, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société de gestion qui autorise la commercialisation de ses produits.

Nous nous engageons à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

(via la transmission du Document d'Informations Clés (DIC) du support notamment)

Sur certaines missions confiées par nos clients, nous pouvons demander des honoraires de conseil ou de recherche. La rémunération de ces prestations fait toujours l'objet d'un accord écrit préalable.

Honoraires : 100€ HT /heure -120€ TTC –TVA 20€.

Un forfait pourra également être étudié selon les cas (minimum de 500€ HT-600€ TTC).

Ces missions pourront être :

l'analyse patrimoniale, fiscale et successorale pour nos clients.

Modes de communications

Le conseiller utilisera pour communiquer avec ses clients différents supports :

Téléphone-visio-mails ou courriers dans certains cas.



Traitement des réclamations

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter les gérants, Messieurs OMONT et THORREZ, selon les modalités suivantes :

Par courrier à l'adresse suivante :

OBJECTIF FINANCES-50 Avenue du Maréchal Joffre-60500 CHANTILLY

Par mail : objectif-finances@orange.fr

Par téléphone au : 06.64.64.53.49

Vos conseillers s'engagent à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

-dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai

-deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de non traitement du litige à l'issue d'une réponse jugée non satisfaisante, le client peut faire appel à un médiateur, qui recherchera une solution amiable en toute impartialité.

Adresse médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'ANACOFI-92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF :

Mme Marielle Cohen Branche-Médiateur de l'AMF-Autorité des Marchés Financiers-17 place de la Bourse-75082 Paris cedex 02

Site internet :

<http://www.amf-France.org/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance :

La médiation de l' Assurance-TSA 50110-75441 PARIS CEDEX 09

Site internet

<http://www.mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur>

Pour les activités Immobilières :

Médiation de la consommation –ANM Conso-2 Rue de Colmar-94300 VINCENNES

Site internet Immobilier :

<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>



Statuts légaux et Autorités de tutelle

Vos conseillers sont immatriculés au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le N° d'immatriculation : 13002761 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) u titre des activités suivantes :

CIF (Conseiller en Investissement Financier) susceptible de fournir des Conseils en Investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier :

AMF- 17 place de la Bourse 75082 Paris Cédex 02 –adresse internet : www.amf-france.org

Activité contrôlable par l'AMF

IAS (Intermédiaire en Assurance) : courtier en assurances type B (Etude non exclusive des contrats d'assurance vie proposés par les entreprises d'assurances mais insuffisante en termes de nombre pour avoir une vue d'ensemble de ces contrats).

Niveau de conseil 1 avec un service de recommandation personnalisée.

Ce service consiste à expliquer au client, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, ceux qui correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

Activité contrôlable par l'ACPR.

Il est par ailleurs :

Agent immobilier : nous sommes titulaires de la carte Transactions sur immeubles et Fonds de Commerce **numéro 745** sans détention de fonds, délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Oise.

Activité contrôlable par la DGCCRF

Vos conseillers disposent, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI –CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Objectif Finances 48, Av du Mal Joffre 60500 Chantilly-SARL au capital de 20.000€ immatriculée au R.C.S de Compiègne No 503 361 875- N° ORIAS 13002761
www.orias.fr

Membre de l'association des Conseils Financiers –CIF (ANACOFI CIF) n°E 00 3507. Conseiller en Investissement Financier-Courtier en Assurances-Titulaire de la carte Transactions sur immeubles et Fonds de Commerce n° 745 sans détention de fonds délivrée par la préfecture de l'Oise.

Souscrites auprès de la compagnie CGPA sise 125 Rue de la Faisanderie-75016 Paris.

Police : RCPIP0292

Pour des montants de :

Responsabilité Civile Professionnelle : 6.000.000€ en Inter médiation en Assurance (IAS)

immeubles 2.000.000€ par sinistre en Inter médiation en transactions sur

Financiers 2.000.000€ par sinistre en Conseiller en Investissements

Garantie financière : 115.000€ en Inter médiation en Assurance.

Objectif Finances 48, Av du Mal Joffre 60500 Chantilly-SARL au capital de 20.000€ immatriculée au R.C.S de Compiègne No 503 361 875- N° ORIAS 13002761
www.orias.fr

Membre de l'association des Conseils Financiers –CIF (ANACOFI CIF) n°E 00 3507. Conseiller en Investissement Financier-Courtier en Assurances-Titulaire de la carte Transactions sur immeubles et Fonds de Commerce n° 745 sans détention de fonds délivrée par la préfecture de l'Oise.

Objectif Finances 48, Av du Mal Joffre 60500 Chantilly-SARL au capital de 20.000€ immatriculée au R.C.S de Compiègne No 503 361 875- N° ORIAS 13002761
www.orias.fr

Membre de l'association des Conseils Financiers –CIF (ANACOFI CIF) n°E 00 3507. Conseiller en Investissement Financier-Courtier en Assurances-Titulaire de la carte Transactions sur immeubles et Fonds de Commerce n° 745 sans détention de fonds délivrée par la préfecture de l'Oise.



Document rédigé en deux exemplaires dont l'un remis au client.

Le client

Fait à :

Date : _____

Signature : _____

Le conseiller

Date : _____

Signature : _____